

DE INFIRMIER

Certicateur : Ministère chargé de la santé
CODE RNCP : 39923
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2029

Prochaine mise à jour prévue en début 2027

L'infirmier.ère dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative destinés à promouvoir, maintenir et restaurer la santé des personnes. Il/elle contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

L'infirmier.ère intervient dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration. Le rythme de travail peut être soutenu et se déroule la nuit et/ou le weekend.

Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance, technicité et altruisme.

La profession d'infirmière est réglementée :

- arrêté du 20 février 2026

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053568913>

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033479578> (code de déontologie)

PRE-REQUIS

➤ Soit

Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année de l'entrée en formation

ET être en terminale ou être titulaire d'un baccalauréat français ou étranger

➤ Soit

Relever de la formation professionnelle continue

ET être titulaire du baccalauréat, de l'équivalence ou de la dispense de ce grade

➔ CONTACT ET INSCRIPTION :

INSTITUTS DE FORMATION – CHU ST-ÉTIENNE

lesinstitutsformation@chu-st-etienne.fr

04 77 12 71 69

25, bd Pasteur – 42055 ST-ÉTIENNE CEDEX 2

DEROULEMENT DES ETUDES

La formation est dispensée par les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Chaque institut appartient à un groupement d'instituts rattaché à une université qui délivre le diplôme. Pour l'IFSI du CHU de Saint Etienne il s'agit l'université Jean Monnet à Saint-Etienne.

COUT DE LA FORMATION

Les étudiants ont à leur charge :

- Les droits d'inscription universitaire pour les candidats issus de Parcoursup s'élèvent à 178 € - Tarif 2025 (Remboursables si étudiants boursiers)
- La Contribution à la Vie Etudiante et de Campus CVEC qui s'élève à 105€ (tarif rentrée 2025)

Le cout pédagogique de la formation est financé par la région Auvergne Rhône Alpes sauf pour les salariés en congé de formation. Dans ce cas, les frais de formation de 22 800€ euros pour les 3 années sont facturés à l'employeur ou à un organisme de prise en charge.

L'inscription dans cette formation permet de demander, sous conditions, une bourse du Conseil régional du lieu de la formation.

Plus d'info site de la région ARA <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

Le parcours de formation est organisé en six semestres et comprend un volume horaire de 4 620 heures, réparties comme suit :

2 310 heures d'enseignement clinique ;

1 890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique ;

420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie.

La durée de la formation théorique et pratique intègre l'encadrement et le suivi pédagogique et les heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie, dans le respect du volume horaire global. (Soit environ 35 h par semaine)

Les démarches de prévention et de promotion de la santé sont prises en compte dans le cadre de la formation sous la forme du service sanitaire des étudiants en santé.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'IFSI du CHU de Saint-Etienne accueille 125 étudiants en première année.

Deux voies principales d'admission :

Parcoursup (Formation initiale)

L'accès est destiné principalement aux candidats qui souhaitent commencer une formation en soins infirmiers dans le cadre de la formation initiale, à savoir les lycéens en terminale et étudiants en recherche d'une réorientation titulaires du baccalauréat (français ou étranger) ou de l'équivalence de ce diplôme => Les inscriptions débutent fin janvier et se clôturent fin mars

<https://www.parcoursup.fr> Cf. arrêté du 23/01/2020 relatif au diplôme d'État infirmier

Concours (Formation professionnelle continue)

Cette voie est réservée aux candidats relevant de la formation professionnelle ET titulaires du baccalauréat, de l'équivalence ou de la dispense de ce grade.

Les candidats souhaitant une dispense de baccalauréat doivent déposer une demande de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VEEPAP) auprès de l'université.

L'admission en IFSI est conditionnée par les résultats aux épreuves de sélection (une écrite et une orale).

Parcours de formation adapté permettant une présentation au diplôme d'état infirmier

POSSIBILITES D'EVOLUTION

Après l'obtention du diplôme, il est possible de s'orienter vers une spécialisation : puéricultrice, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier en pratique avancées, cadre de santé.

La formation s'inscrit dans le cadre du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et confère le grade de licence (180 ECTS) ce qui rend possible des poursuites d'études en master.

Peuvent déposer un dossier de candidature pour être autorisés à suivre un parcours de formation adaptée :

Les médecins, sages-femmes françaises ou étrangers

Les étudiants en médecins ayant validé la 2ème année du deuxième cycle

Les infirmiers diplômés hors UE ou Espace économique européen.

Les titulaires d'un diplôme donnant accès à une profession d'auxiliaire médical mentionnée au code de santé publique (Masseurs-kinésithérapeutes, orthoprothésiste et pédicure-podologue) enregistrées au niveau 6 de qualification du cadre national de certifications professionnelles

Selon le parcours antérieur, des dispenses de cours, d'examens ou de stages de 1^{re} année peuvent être accordées par le directeur de l'institut, après avis de la commission.

DELAJ ESTIME ENTRE LA DEMANDE ET LE DEBUT DE LA PRESTATION :

De 9 à 11 mois selon les situations

DATE DE RENTREE :

Au mois de septembre (date fixée par le président de l'université)

PASSERELLES :

- Sage-femme.
- Kinésithérapeute. ...
- Médecine. ...
- Ostéopathe. ...
- Psychomotricien. ...
- Auxiliaire de puériculture. ...
- Manipulateur radio. ...
- Licence sanitaire et sociale.

Les personnes en situation de handicap, peuvent prendre contact avec le référent handicap refhandicap@chu-st-etienne.fr afin d'envisager les aménagements raisonnables pour suivre la formation, dans les meilleures conditions possibles.